



AVIS DE COURSE

[Championnat Départemental optimist automne 2018]
[Dimanche 30 septembre]

[LCC, section voile jeunes, 22054, Roch 'IR 22620 Loguivy de la mer loguivycanotclub@gmail.com]
[5B]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Aux coureurs de la série optimist des catégories benjamins et « minimes-cadets 1^{ère} année »

3.2 Les bateaux admissibles doivent de préinscrire en complétant le formulaire joint

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent posséder, car c'est la première régata départementale d'automne, au moment de leur inscription :

- une licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou une licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs de participation aux régates du championnat départementale d'automne 2018

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
[optimist]	[5 €]

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

[Dimanche 30 septembre] de [9H00] à [10h30]

5.2 Briefing entraîneurs : 10H15

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[30 septembre]	[11 h 30]	[Optimist]

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h 00].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [affichées selon la Prescription Fédérale]



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [de type construit].

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (joindre si possible un extrait de carte).

9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [selon le règlement sportif du championnat départemental 2018].

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [contact AO : Alan Richard loguivycanot@gmail.com, 06 48 66 97 38, <http://www.loguivycanotclub.com>].

